

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2018.12.04-011 – Annulation des dettes inférieures à 15 €

L'an deux mil dix huit, le quatre décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Absent / Excusés: 8
- Nombre de procurations : 8
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2018

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

14 DEC. 2018

Bureau du Courrier

Madame Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUX Brigitte		X	FLOIRAC Nicole
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline	X		
SALMON Monique		X	VINCE Bernard
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	VERDIER Marc
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
BARLAND François	X		
SEILLADE Jeannine	X		
BRIC Jean-François	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri		X	PAGADOY Michel
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2018.12.04-011 – Annulation des dettes inférieures à 15 €

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Marchés publics en date du 22 novembre 2018 ;

Il apparaît que plusieurs factures émises par la régie unique de la Ville ne sont pas recouvrables. Le montant total dû par chaque débiteur est inférieur à 15 € et les débiteurs ont quitté la commune ou ne sont plus inscrits sur les services municipaux.

L'ensemble de ces factures représente une somme de 118,91 €. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le régisseur à annuler ces factures.

N° de facture	Montant facturé	Montant réglé	Solde	
1703000320	3,56 €	0,00 €	3,56 €	Ont quitté la commune
1707000248	7,12 €	0,00 €	7,12 €	
1710000624	356,04 €	350,00 €	6,04 €	Plus d'insc commune
1707000294	8,26 €	0,00 €	8,26 €	Plus d'insc commune
1709000355	10,00 €	0,00 €	10,00 €	Plus d'insc commune
1709000526	5,00 €	0,00 €	5,00 €	Plus d'insc commune
1707000362	1,66 €	0,00 €	1,66 €	Plus d'insc commune
1709000450	9,79 €	0,00 €	9,79 €	
1710000154	1,74 €	0,00 €	1,74 €	
1712000158	1,74 €	0,00 €	1,74 €	
1703000446	3,63 €	0,00 €	3,63 €	Plus d'insc commune
1709000435	5,00 €	0,00 €	5,00 €	
1705000389	2,60 €	0,00 €	2,60 €	Plus d'insc commune
1707000208	10,63 €	0,00 €	10,63 €	Plus d'insc commune
1801000653	1,54 €	0,00 €	1,54 €	Plus d'insc commune
1704000286	4,27 €	0,00 €	4,27 €	Plus d'insc commune
1709000546	5,00 €	0,00 €	5,00 €	
1707000084	1,83 €	0,00 €	1,83 €	Plus d'insc commune
1709000628	4,93 €	0,00 €	4,93 €	Plus d'insc commune
1709000237	14,98 €	0,00 €	14,98 €	Plus d'insc commune
1707000506	9,59 €	0,00 €	9,59 €	Plus d'insc commune
	TOTAL		118,91 €	

Le Conseil Municipal
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX
Après en avoir délibéré

Pour : 29
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Décide :

- De prononcer l'annulation des factures référencées ci-dessus,
- Autorise Mme le régisseur de la régie unique de prendre toute décision afférent à cette annulation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
le 4 décembre 2018

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

